

Les marchés des Halles, intérieur et extérieur, adaptent leur fonctionnement



Afin de protéger la population et de veiller au respect des règles de distanciation en vigueur, la Ville de Troyes adapte le fonctionnement des marchés des Halles, intérieur et extérieur, en prenant deux dispositions qui seront mises en place dès demain, samedi 7 novembre 2020.

La jauge du marché intérieur est portée à 200 personnes

Un comptage aux entrées des Halles sera mis en place aux jours de forte affluence (samedi et dimanche). Le nombre de clients autorisés simultanément au sein de l'établissement sera de 200 personnes.

Les accès (entrée-sortie) se limiteront les samedis et dimanches aux côtés parvis et rue du Général de Gaulle. Les autres jours de la semaine, les six portes d'accès resteront ouvertes.

Des commerçants du marché extérieur déplacés

Les commerçants du marché alimentaire du samedi, habituellement installés côté rue du Général de Gaulle, accueilleront leur clientèle face à l'Eglise Saint-Remy.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr